

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Présidence : Daniel Poncet

### Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (qui sera disponible sur le site internet de la Commune ou au bureau communal à partir du 15 novembre 2021) ;
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 08/21** relatif au budget 2022  
*Responsable : Max Holzer, Syndic*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
7. **Préavis municipal n° 09/21** relatif au plafond d'endettement lié aux emprunts et au cautionnement pour la période 2021-2026  
*Responsable : Max Holzer, Syndic*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
8. **Préavis municipal n° 11/21** relatif à l'achat d'une benne compacteuse à papier/carton  
*Responsable : Antonino Casimo, Municipal*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
9. **Préavis municipal n° 12/21** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains ;  
*Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
10. **Préavis municipal n° 13/21** relatif au remplacement et à l'extension d'une conduite d'eau sous pression à la Rue des Grandes Vignes ;  
*Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
11. Election de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes
12. Election d'un nouveau membre à la Commission Consultative(CCI) de l'AggloY
13. Interventions individuelles :
  - a) Questions et remarques courantes
  - b) Interventions et remarques complexes

---

### **Préambule**

Le Président du Conseil, **Daniel Poncet**, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et informe que compte tenu des circonstances le port du masque est de mise pendant toute la séance. Pour des raisons d'une meilleure compréhension il peut être enlevé lors de prise de parole.

#### **1. Appel**

Suite à l'appel nominatif des 52 conseillers,

- 30 sont présents
- 20 se sont excusés
- 2 sont absents.

## 2. Procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> novembre 2021

La lecture, même partielle, du PV n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> novembre est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

## 3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation de 3 nouveaux membres.

Il s'agit de MM.

- Dos Santos Pascal
- Heiz Daniel
- Lemarchand Guillaume

Le Conseil Général comprend ainsi 55 conseillers et pour cette séance 33 membres.

## 4. Communications du Président du Conseil

Le Président du Conseil remercie la Municipalité pour l'organisation du repas des aînés le vendredi 26 novembre, il regrette la suppression samedi 4 décembre de la fête de Noël des enfants en raison d'une reprise de la propagation du coronavirus.

## 5. Communications de la Municipalité

- 5.1 Enumérant ses nombreuses activités accomplies pendant près de 30 ans, **M. Max Holzer**, Syndic, honore **M. Eric Schaffner**, absent, qui avec son entreprise les ont accomplies avec diligence, toujours disponible et ceci contre vents et marées.

*« M. Schaffner terminera sa relation de travail avec notre Commune le 31 décembre 2021. Au nom des habitants des habitants de la Commune, du Conseil général, de la Municipalité et de moi-même, nous te disons Merci Eric, et surtout bon vent pour la suite. »*

L'assemblée est ensuite invitée à se lever et à applaudir M. Eric Schaffner en signe de remerciements pour son travail envers la Commune.

La relève est assurée par **M. Olivier Henny**, municipal à Treycovagnes, à raison de 20% de son temps de travail.

- 5.2 Lors du Conseil général du 1<sup>er</sup> novembre, une intervention par mail de **M. Freddy Berney** relative aux risques de pollution des sols par l'ancienne usine d'incinération d'Yverdon-les-Bains a été portée à la connaissance des membres du Conseil. Consultée par la Municipalité, la ville d'Yverdon a donné réponse par un courrier du 15 novembre.

*Jusqu'à ce jour trois sites de prélèvements ont été choisis en fonction de leur situation sous le vent dominant. Ceux-ci présentaient des surfaces engazonnées propices aux activités de loisirs. Les échantillons ont été transmis à un laboratoire afin de tester leur teneur en dioxines.*

*Les analyses n'ont pas relevé de résultats préoccupants, les valeurs sur les sites analysés se situant largement en dessous des 20 nanogrammes par kilo de sol, correspondant au premier seuil d'alarme. Ces résultats indiquent que la teneur en dioxine des sols analysés ne présente pas de danger pour la santé des usagers et usagères.*

*La poursuite des investigations, en orientant notamment celles-ci sur la chaîne alimentaire afin de compléter et confirmer les précédentes analyses, est en réflexion auprès de la Municipalité.*

- 5.3 Lors du Conseil général du 14 juin 2021, **M. Denis Leuba** a déposé un postulat relatif au projet En Cherin III demandant à la Municipalité un rapport sur la faisabilité un plan B consistant à acheter et à légaliser la parcelle herbeuse devant le réservoir afin d'y bâtir la future halle de tennis.

**M. Max Holzer** explique que pour progresser vers l'objectif cité ci-dessus, il faut procéder par étapes et donne connaissance de la situation à ce jour transmise par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés. Il cite :

*1. Procédure d'expropriation pour constitution de domaine public communal sur une partie de la route des casernes. Ce dossier est achevé et a été transmis à l'inspectorat du Registre foncier. Il sera inscrit au Registre foncier prochainement, le temps que la procédure interne à l'administration cantonale arrive à son terme.*

*2. Procédure de constitution d'une servitude publique de passage sur la partie de la route des casernes qui reste propriété d'Armasuisse. L'enquête publique de ce dossier est en cours. Une fois arrivée à son terme, nous devons obtenir de votre part un courrier certifiant que l'enquête n'a pas soulevé d'oppositions. Puis nous pourrions organiser une séance de signature de l'acte en brevet destiné à constituer la servitude en présence de la commune et du représentant d'Armasuisse.*

## **6. Préavis municipal n° 08/21 relatif au budget 2022**

**M. Max Holzer** donne la parole à **M. Marendaz Jonathan** rapporteur de la commission de gestion et finances et reste à disposition avec **Mme Arlette Sugnier** pour répondre à toutes questions.

La discussion étant ensuite ouverte, **M. Christian Calame** suggère de réfléchir à une baisse du taux d'imposition eu égard à la stabilité des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 08/21, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par 32 « oui », et 1 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

## **7. Préavis municipal n° 09/21 relatif au plafond d'endettement lié aux emprunts et au cautionnement pour la période 2021-2026**

Comme pour l'objet précédent et avant d'ouvrir la discussion, **M. Max Holzer** relève le bon travail de la commission de gestion et finances, puis donne la parole à M. Antoine Rouiller rapporteur de cette commission.

**M. Max Holzer** rappelle aussi que toutes dépenses entrant dans le cadre des plafonds fixés dans ce préavis seront soumises au Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la commission, d'autoriser la Municipalité à fixer les plafonds suivants pour la législature 2021-2026 :

**Plafond d'endettement lié aux emprunts : CHF 10'000'000.-**

**Plafond de risques pour le cautionnement  
et autres formes de garantie : CHF 850'000.-**

Ainsi délibéré et approuvé à l'unanimité.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

#### **8. Préavis municipal n° 11/21 relatif à l'achat d'une benne compacteuse à papier/carton**

La parole est donnée à **M. Bruno Karlen**, rapporteur de la commission de gestion et finances, par **M. Antonino Casimo**, municipal.

Ce dernier explique ensuite qu'il a été difficile de donner un prix ferme pour le transfert par Cand Landi du container. La reprise des papiers/cartons par cette entreprise vient en déduction, et le taux du rachat est fluctuant en fonction de l'offre et de la demande.

**M. Guillaume Lemarchand** demande un éclaircissement du coût de maintenance.

**M. Antonino Casimo** cite le préavis et donne des explications sur le fonctionnement du système de compactage en libre-service nécessitant un mécanisme complexe, d'où le besoin d'une maintenance annuelle mais évitant la présence d'un employé en permanence sur place, comme c'est le cas dans les déchèteries avec heures d'ouverture.

La parole n'étant plus demandée et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et le rapport de la commission :

**Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à acquérir une benne compacteuse à papier/carton pour un montant de CHF 35'000.- ;

**Article 2 :** d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

**Article 3 :** d'accepter d'amortir cet investissement sur 20 ans.

Ainsi délibéré et approuvé à l'unanimité.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

#### **9. Préavis municipal n° 12/21 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains**

**M. Jean-Pierre Blanc**, municipal, donne la parole à **M. Damien Degrange**, rapporteur de la commission de gestion et finances.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. Jean-Pierre Blanc** rappelle que dans le but d'accélérer la mise en œuvre des travaux une taxe de 9 francs par habitant et par an est perçue depuis l'entrée en vigueur des dispositions pour le traitement des micropolluants le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Cette taxe ne sera plus perçue dès que les micropolluants seront traités à Yverdon-les-Bains.

La parole n'étant pas demandée et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et le rapport de la commission :

**Article 1 :** d'autoriser une participation à l'investissement pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains à concurrence de CHF 180'000.- après déduction des diverses subventions ;

**Article 2 :** de comptabiliser un investissement au bilan et de l'amortir en 30 ans par les comptes de fonctionnement ;

**Article 3 :** d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités et si nécessaire, emprunte cette somme maximum de CHF 180'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix

Ainsi délibéré et approuvé à l'unanimité.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail.

#### **10. Préavis municipal n° 13/21 relatif au remplacement et à l'extension d'une conduite d'eau sous pression à la Rue des Grandes Vignes ;**

C'est avec l'accord de **M. Jean-Pierre Blanc**, que le Président donne la parole à **Mme Françoise Schenk**, rapportrice de la commission de gestion et finances, ensuite de quoi la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et le rapport de la commission :

**Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à mandater une entreprise de son choix pour effectuer le remplacement et l'extension d'une conduite d'eau sous pression à la Rue des Grandes Vignes pour un montant de CHF 98'000.- ;

**Article 2 :** d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix

**Article 3 :** d'accepter d'amortir cet investissement sur 30 ans.

Ainsi délibéré et approuvé à l'unanimité.

La commission et sa rapportrice sont remerciés pour leur travail.

#### **11. Election de deux nouveaux membres à la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes**

**Mme Christiane Berney** et **M. Christian Calame** ont été élus en juin pour siéger dans cette commission.

Rapidement **Mme Mizraji Marta** s'annonce ainsi que **Mme Annette Mühlenstein**, répondant ainsi positivement à la sollicitation du Président. Ces dames sont applaudies par l'assemblée.

## 12. Election d'un nouveau membre à la Commission Consultative Intercommunale (CCI) de l'AggloY

Selon le Président, la commune de Chamblon dispose de 4 sièges dans cette commission. Actuellement, seuls 3 sièges sont occupés par MM. **Blaise Nicole, Pierre Dénervaud et Daniel Poncet.**

Si la stratégie est définie par AggloY, le but de cette commission est d'informer et d'avoir l'avis des communes faisant partie d'AggloY.

**M. Jérôme Holzer** s'annonce spontanément pour faire partie de cette commission. Il est remercié par le Président pour son initiative.

## 13. Interventions individuelles :

- a) Questions et remarques courantes  
néant
- b) Interventions et remarques complexes  
néant

**M. Daniel Poncet** remercie la Municipalité pour la bonne collaboration, le bureau du Conseil, les membres des commissions ainsi que les conseillères et conseillers pour leur engagement tout au long de cette année 2021.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, leur transmet ses meilleurs vœux de bonheur et de santé, se réjouissant déjà de les retrouver au prochain Conseil, le 7 février 2022.

La séance est close à 20 heures 30.

NON VALIDE

Le Président  
D. Poncet



Le Secrétaire  
J.-P. Genevay



**NON VALIDÉ**